

**Objectifs :**

Maintenir et actualiser les compétences du SST acquises lors de la formation initiale celle-ci doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

**Public concerné et prérequis :**

Toute personne titulaire de la carte de "Sauveteur Secouriste du Travail  
Celle-ci doit dater de moins de 2 ans  
Avoir déjà suivi et validé une formation initiale de SST

**Qualification des intervenants :**

Formateur SST validé INRS  
Formateur de formateurs SST Valide

**Moyens pédagogiques et techniques :**

La formation s'appuie sur le maintien des compétences sous forme de partages d'expériences de mises en situations d'accident simulés.  
Utilisation de matériels pédagogiques spécifiques.  
Plan d'intervention SST

**Durée, effectifs :**

7 heures.  
10 stagiaires.

**Programme :**

Accueil

Tour de table échange d'expérience sur les actions menées en prévention et en secours.  
Evaluation à partir d'accident du travail simulé permettant l'analyse des écarts par rapport au comportement attendu du SST.

Révisions et actualisation des gestes d'urgence

Actualisation de la formation aux risques de l'entreprise et aux modifications du programme

- Rappel du cadre juridique du rôle de SST

- Situer son rôle de SST en tant que secouriste

**AKOE**

- ▷ Protéger
- ▷ Examiner
- ▷ Alerter ou faire alerter
- ▷ Secourir

- Situer son rôle de SST en tant que préventeur dans une société

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des action de prévention

Etre capable d' informer les personnes désignées au sein de l' entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

Évaluation des acquis repose sur deux épreuves,

- ▷ 1ère épreuve Evaluation sur une situation d'accident du travail simulé
- ▷ 2ème épreuve Evaluation au travers de questions simple et courte sur la même situation d'accident du travail simulé qui a servi pour la 1ère épreuve.

Le candidat devra participer à la totalité de la formation

Évaluation des acquis repose sur deux épreuves,

- ▷ 1ère épreuve Evaluation sur une situation d'accident du travail simulé
- ▷ 2ème épreuve Evaluation au travers de questions simple et courte sur la même situation d'accident du travail simulé qui a servi pour la 1ère épreuve.

Le candidat devra participer à la totalité de la formation

### **Sanction visée :**

A l' issue des évaluations un nouveau certificat de SST sera délivré au candidat si celui-ci à fait l' objet d' une évaluation favorable de la part du formateurs.

La non validation fait perdre la certification SST le candidat devra valider ses compétences lors d' un nouveau recyclage.

### **Matériel nécessaire pour suivre la formation :**

Pour l'examen chaque stagiaire devra présenter une pièce d'identité en cour de validité au formateur.

AKOE

6 rue Claude Chappe Zone d'Activité de la Haute Limouillère 37230 FONDETTES

Tél. 0247770879 – [formation@akoe-formation.fr](mailto:formation@akoe-formation.fr)

SASU au capital de 1000 € – RCS 850989476 – SIRET 85098947600013 – NAF 8559B

**Délais moyens pour accéder à la formation :**

3 semaines sous réserve de l'obtention de tous les documents administratifs.

**Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :**

En cas de situation de handicap contacter nous pour voir la faisabilité de votre intégration

**Taux de réussite à la formation :**

Il n'existe pas encore de pourcentage de réussite sur ce produit

**Taux de satisfaction de la formation :**

Il n'y a pas encore de taux de satisfaction sur ce produit

**Tarif :**

300.00 €